



Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil communal de Payerne :

Préavis n° 11/2023

Objet du préavis

Première série de compléments au budget 2023

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal,

Conformément à l'article 104 du Règlement du Conseil communal et les articles 10 et 11 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), nous sollicitons l'octroi de compléments pour des charges ou revenus qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

1. Demande de crédits complémentaires au budget 2023

CHARGES		Budget 2023	Crédits complémentaires
1. ADMINISTRATION GENERALE			
3092.00.1100	Frais de recherche de personnel	40'000.—	35'000.—
	<i>Nombre de recrutements plus conséquent que prévu dont certains avec accompagnement externe.</i>		
3181.00.1100	Frais de ports et CCP	35'000.—	10'000.—
	<i>Augmentation des envois postaux.</i>		
3. DOMAINES ET BATIMENTS			
3124.00	Chauffage (ensemble des bâtiments)	460'600.—	85'000.—
	<i>Augmentation du tarif du gaz de 11.6 ct/kWh valable dès le 1^{er} juillet 2022 à 14.8 ct/kWh dès le 1^{er} janvier 2023, soit une augmentation de 22 % du prix d'achat du combustible.</i>		
3114.01.3300	Achat bouchons, bouteilles, étiquettes	75'000.—	10'000.—
	<i>Achats supplémentaires de bouteilles au vu de la récolte quantitative de 2022.</i>		

3141.00.3517	Entretien des bâtiments (Salle Guillermaux)	10'000.—	10'000.—
--------------	---	----------	----------

Charges de la PPE comprenant notamment les réserves d'entretien non budgétisées en raison des inconnues au moment de l'établissement du budget 2023.

3803.00.3500	Versement à provision	0.—	40'000.—
--------------	-----------------------	-----	----------

Loyers du Centre socio-culturel de la route de Grandcour impayés dans l'attente de la résolution de la situation.

4. TRAVAUX

3141.00.4160	Entretien des bâtiments (BSE)	13'300.—	20'000.—
--------------	-------------------------------	----------	----------

Augmentation du budget de fonctionnement y compris l'utilisation de la provision de Fr. 20'000.— affectée au remplacement du compresseur d'air comprimé. Le budget de fonctionnement pour l'entretien courant et les mesures de maintenance diverses nécessite une augmentation.

3115.00.4300	Achat de véhicules et accessoires (Réseau routier et voirie)	24'500.—	21'000.—
--------------	--	----------	----------

Achat d'un véhicule électrique Kyburz utilisé par le secteur Entretien du Domaine Public pour la vidange des poubelles publiques.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

3141.00.5040	Entretien des bâtiments (Pavillon des Rammes)	10'200.—	35'000.—
--------------	---	----------	----------

Peinture des corridors dans le but de fixer l'amiante présente marginalement sous le crépi, remise en état des installations électriques en conséquence des travaux.

3116.01.5050	Achat d'équipement et matériels sportifs (Centre Sportif de La Promenade)	5'000.—	12'000.—
--------------	---	---------	----------

Achat d'équipement sportif demandé par la Direction scolaire via l'ASIPE pour le cycle primaire. Il s'agit d'équiper la salle polyvalente de La Promenade qui fonctionnera comme salle de sport à la rentrée scolaire 2023 - 2024.

3141.00.5080	Entretien des bâtiments (Centre Sportif des Rammes)	16'500.—	15'000.—
--------------	---	----------	----------

Rehausse de la clôture de sécurité entre la voie CFF et le passage sur le site, selon le rapport émis par le service à la suite de différentes plaintes et la non entrée en matières des CFF sur la sécurisation de la zone.

7. SECURITE SOCIALE

3664.03.7100	Participation aux frais d'expulsions	40'000.—	6'000.—
--------------	--------------------------------------	----------	---------

Augmentation significative des expulsions, effet post-Covid-19, moins d'indulgence de la part des propriétaires et gérances.

3665.00.7100	Aide complémentaire communale	70'000.—	10'000.—
--------------	-------------------------------	----------	----------

Aides complémentaires communales distribuées pour le 1^{er} trimestre: Fr. 20'000.—, montant annuel à adapter.

TOTAL DES CHARGES **309'000.—**

Excédent de charges prévu au budget 2023
(préavis n° 23/2022 amendé) 1'427'593.—

TOTAL (excédent de charges) **1'736'593.—**

2. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

- vu** le préavis n° 11/2023 de la Municipalité du 19 juillet 2023 ;
- ouï** le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- Article 1** : d'accorder à la Municipalité des compléments au budget 2023 représentant au total une augmentation des charges de Fr. 309'000.— ;

Article 2 : la situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévu au budget 2023 « amendé » **1'427'593.—**

	Modification des charges	
1. Administration générale	45'000.—	
3. Domaines et bâtiments	145'000.—	
4. Travaux	41'000.—	
5. Instruction Publique et Cultes	62'000.—	
7. Sécurité sociale	16'000.—	
Charges supplémentaires	309'000.—	309'000.—
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires		<u>1'736'593.—</u>

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 19 juillet 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

(LS)

E. Küng

C. Thöny

Municipal délégué : M. Eric Küng